



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Banque publique d'investissement

Question écrite n° 101614

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les frais salariaux de Bpifrance. La Cour des comptes aurait en effet pointé que depuis 2012, la masse salariale de la banque a progressé de 25 %. Certains cadres dirigeants de Bpifrance ont vu leur salaire augmenter de 40 % entre 2012 et 2015. Au sein de Bpifrance investissement, les rémunérations annuelles moyennes de 28 cadres dirigeants ont par ailleurs augmenté de 23 % pour la seule année 2015. L'argument de Bpifrance répondant que le comité exécutif est en moyenne moins rémunéré que celui de la SNCF, La Poste et EDF n'est guère convaincant compte tenu des références discutables qui sont proposées en matière d'équilibre des comptes. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour contrôler cette masse salariale dont l'augmentation est indécente par rapport à l'augmentation des salaires dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101614

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10623